



SYLVAIN CHARTIER

Retraits minimums des FERR: des ajustements s'imposent

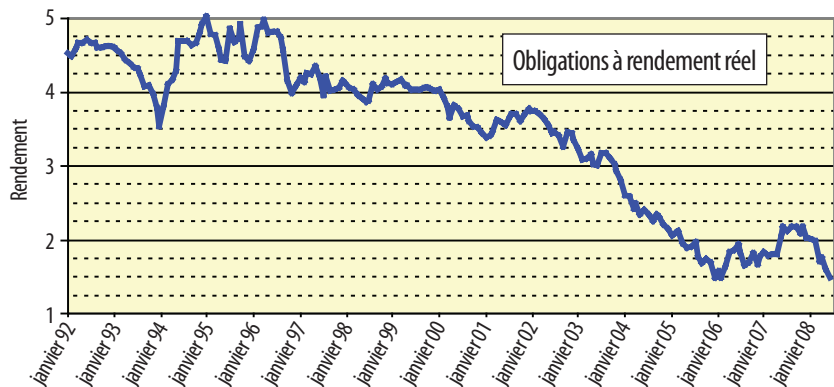
Le REER, un instrument de placement fort apprécié par les investisseurs, permet un important report d'impôt. Lors de la conversion des REER en FERR, des taux de retraits minimums s'appliquent. Ces taux ont été révisés pour la dernière fois en 1992.

L'Institut C.D. Howe publiait en juillet 2008 un document qui remettait en question la pertinence du niveau des retraits minimums pour les raisons suivantes :

- Depuis 1992, soit la date des derniers ajustements aux tables de retrait minimum des FERR, l'espérance de vie est à la hausse et les rendements réels sont à la baisse (voir le tableau ci-contre). Les conséquences combinées de ces deux variables mettent en danger financier ceux qui vivent de leurs régimes enregistrés et qui dépendent des montants retirés.
- Par ailleurs, les politiques actuelles forcent les retraités plus aisés à effectuer des retraits minimums sans nécessité financière.

Le tableau ci-dessous résume les observations concernant la simulation d'un retraité de 65 ans qui prend sa retraite en 1992 avec 100 000\$, comparativement à un autre qui prend sa retraite en 2008, avec une espérance de vie allongée et un nouveau contexte financier.

	Homme		Femme	
	Esp.vie	Esp.vie +	Esp. vie	Esp. vie+
Esp.vie 1985-1987, 1992 rend. réel	80 400\$	71 900\$	65 800\$	59 200\$
Esp.vie 2000-2002, 2008 rend. réel	34 200\$	28 500\$	25 800\$	18 700\$
Esp.vie Rap. Act 2006, 2008 rend. réel	28 500\$	20 900\$	20 900\$	16 500\$



Ce deuxième tableau indique les soldes du FERR, en dollars réels, à différents moments dans le temps, basés sur notre connaissance de l'espérance de vie. L'espérance de vie « plus » représente l'espérance de vie plus un écart type, ce qui permet de considérer qu'un sixième des gens s'y rendront.

On observe qu'en 1992, avec la situation qui existait alors, le solde du FERR à la suite des retraits minimums demeurait significatif. Le montant dont disposent les femmes est moins élevé car leur espérance de vie est plus longue, la date du solde étant plus éloignée.

En refaisant l'exercice avec les conditions actuelles, on constate que l'actif s'épuise beaucoup plus rapidement en dollars réels. Dans plusieurs cas, l'actif est trois fois moindre ! La dernière ligne du tableau réfère aux espérances de vie publiées dans le *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2006*.

L'auteur recommande une modification à la baisse des taux et, plus simplement, leur abolition.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2010, l'Institut des fonds d'investissement du Canada recommande de diminuer le retrait minimum afin d'aider les gens à mieux gérer leur retrait en fonction de leur budget. Par contre, la règle permettrait un report supplémentaire aux gens qui n'ont pas besoin de leur régime enregistré pour boucler leur budget.

En attendant, une bonne gestion des fonds retirés du FERR permettra de bien protéger nos clients contre cette baisse des rendements réels conjuguée à l'augmentation de l'espérance de vie. En planification financière, les retraits minimums obligatoires d'un FERR ne signifient pas l'obligation de dépenser.

Certaines stratégies de désimmobilisation des fonds de revenu viager (FRV) sont basées sur la notion que les montants maximums de ces régimes sont trop contraignants, et qu'ils nuisent au pouvoir de dépenser des bénéficiaires. N'est-ce pas étonnant que certains trouvent les maximums trop bas alors que d'autres trouvent que les minimums sont trop hauts ?

*Sylvain Chartier, M. Fisc., Pl. Fin.,
Expert-conseil.
Financière Banque Nationale*